



AFFICHE I E

29 SEP. 2018

JUSQU'AU

15. 10. 18

REPUBLIQUE FRANCAISE

\* \* \*

\*

PREFECTURE DE L'YONNE

## ELECTIONS 2019 DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE

### AVIS DE DEPOT

*NB : Pour affichage dès réception et au plus tard le 1er octobre 2018*

### DES LISTES ELECTORALES PROVISOIRES DES ELECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de l'Yonne sont mises à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2018 inclus**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander son inscription à la commission départementale des listes électorales (CELE).

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne n'apparaissant pas sur ces listes ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises :  
par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,  
avant le **16 octobre 2018** à :

Monsieur le président  
de la Commission d'établissement des listes électorales  
Préfecture de l'Yonne  
Bureau des réglementations et des élections,  
place de la préfecture  
89 000 AUXERRE

#### Pour toutes informations :

- par mail : [elections@yonne.chambagri.fr](mailto:elections@yonne.chambagri.fr)
- par téléphone : 03.86.94.22.22.